



Les arbres haute-tige doivent-ils faire l'objet de soins ?

Les arbres fruitiers haute-tige sont des éléments essentiels de la promotion de la biodiversité. Seuls les arbres qui sont bien développés peuvent cependant jouer ce rôle, et à condition qu'on leur apporte des soins, surtout dans leurs premières années de vie. C'est pourquoi l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) propose dans son train d'ordonnances 2017 qu'à l'avenir, seuls les arbres entretenus donnent droit aux contributions à la biodiversité.

Les soins aux arbres haute-tige sont-ils vraiment importants pour la biodiversité ? N'est-ce pas plutôt les arbres non entretenus qui jouent un rôle particulièrement précieux du point de vue écologique ? Ces questions posées par un journaliste montrent que le lien entre les soins aux arbres et la promotion de la biodiversité est encore largement méconnu. C'est pourquoi nous nous proposons ici de détailler les raisons pour lesquelles la Confédération propose d'apporter des soins aux arbres fruitiers haute-tige et quelles exigences elle y met. Si cette proposition devait être acceptée, une fiche d'information destinée aux exploitants sera élaborée concernant la manière de soigner les arbres dans les règles de l'art.



Pas de contributions à la biodiversité pour des arbres non soignés et se développant mal

▪ **Quels soins seront obligatoires ?**

la proposition en consultation comprend quatre éléments relatifs aux soins aux arbres : forme et taille, protection du tronc, protection des racines et lutte contre les organismes particulièrement dangereux (organismes de quarantaine) selon les recommandations des services phytosanitaires cantonaux.

D'autres aspects sont tout aussi importants pour le bon développement de l'arbre, comme la qualité des plants et le choix de la station, mais les régler serait compliqué et d'un coût disproportionné.

▪ **Qu'impliquent les soins aux arbres à leurs différents stades de développement ?**

La grande partie de l'investissement nécessaire (relatif aux éléments proposés) a lieu pendant les **premières années de vie** : l'arbre nouvellement planté doit être sculpté et taillé, c'est-à-dire mis en forme, de façon à produire une structure de la couronne stable, solide et aérée laissant pénétrer suffisamment de lumière et bien garnie en branches fructifères. Le tronc et les racines du jeune arbre doivent aussi être protégés contre les dégâts infligés par le bétail et les animaux sauvages. Le jeune arbre n'a pas encore de rôle substantiel dans la biodiversité ; les soins intensifs initiaux constituent un investissement pour le futur.

La taille d'entretien permet d'éclaircir et de rajeunir **un arbre qui a l'âge de produire des fruits**. Elle permet à l'arbre de rester sain le plus longtemps possible et de produire régulièrement des fruits de bonne qualité. La fréquence de la taille dépend du type d'arbre.

Les **vieux arbres sénescents** ont besoin d'être taillés uniquement s'ils comportent des branches pourries et pouvant être dangereuses. Les arbres avec du bois mort voire même complètement morts sont extrêmement précieux pour la promotion de la biodiversité. Le bois mort doit donc être préservé dans la mesure du possible, pour autant bien sûr qu'on ne soit pas en présence de feu bactérien. La lutte adéquate contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux, soit les organismes de quarantaine comme le feu bactérien, est une nécessité à tous les stades de développement.

La fiche d'information prévue détaillera en particulier la question de l'intensité des soins, échelonnés en fonction de l'âge des arbres. Une acceptation de la proposition ne signifie en aucun cas que les vieux arbres devront soudain faire l'objet de soins plus intensifs.

- **L'obligation d'entretenir les arbres débouchera-t-elle aussi sur une diminution des drosophiles du cerisier, de l'antracnose, etc. ?**
Les soins aux arbres obligatoires ont pour objectif de promouvoir la biodiversité, mais aussi de permettre une cohabitation aussi bonne que possible entre les cultures de haute-tige et les cultures de fruits de table. Toutefois, les mesures obligatoires proposées ne résolvent pas tous les problèmes de protection phytosanitaire. Les soins aux arbres doivent surtout permettre d'éviter des vergers laissés à l'abandon et contribuer notamment à ce que les arbres haute-tige ne deviennent pas des supports latents de feu bactérien.
- **...et la production ?**
La promotion de la biodiversité et la production alimentaire se combinent parfaitement dans le cas des arbres haute-tige, dont les produits sont très demandés, que ce soit à la vente à la ferme ou chez le grand distributeur. Il importe que cette demande puisse continuer à être satisfaite à l'avenir. Or, seuls des arbres bien soignés peuvent le permettre.

Pour toutes ces raisons, la réponse à la question posée en titre s'impose d'elle-même : oui, les soins aux arbres haute-tige sont nécessaires. Lorsqu'on plante un

arbre pour qu'il porte plus tard des fruits et qu'il encourage aussi du même coup la biodiversité, il est évident qu'on lui apporte aussi des soins. Pour la plupart des agriculteurs, c'est tout naturel !

La consultation du train d'ordonnances 2017 court encore jusqu'au 12 mai 2017. Vous trouverez des informations à ce propos et le formulaire de contact en cliquant [ici](#).

Renseignements et contact :

Judith Ladner Callipari, Office fédéral de l'agriculture OFAG, secteur Paiements directs – Programmes, judith.ladner@blw.admin.ch

Quoi de neuf à l'OFAG, mai 2017